



## **Bureau du registraire de la Cour suprême du Canada**

**2022-2023**

Plan ministériel

---

L'honorable David Lametti, c.p., c.r., député  
Ministre de la Justice et procureur général du Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de la Justice et procureur général du Canada, 2022

N° de cat. JU7-2/2022F-PDF  
ISSN 2292-4949

Ce document peut être consulté sur le site Web de la Cour suprême du Canada  
au <https://www.scc-csc.ca>.

On peut se procurer une version de ce document adaptée à des besoins particuliers.

---

## Table des matières

|   |    |
|---|----|
| De la part de la registraire .....  | 1  |
| Aperçu de nos plans.....  | 3  |
| Responsabilités essentielles : résultats et ressources prévus et principaux risques ..... | 5  |
| Services internes : résultats prévus.....   | 11 |
| Dépenses et ressources humaines prévues .....   | 15 |
| Dépenses prévues .....  | 15 |
| Ressources humaines prévues.....  | 17 |
| Budget des dépenses par crédit voté.....  | 17 |
| État des résultats condensé prospectif .....  | 17 |
| Renseignements ministériels .....   | 19 |
| Profil organisationnel .....  | 19 |
| Raison d'être, mandat et rôle : composition et responsabilités .....                      | 19 |
| Contexte opérationnel.....  | 19 |
| Cadre de présentation de rapports .....   | 20 |
| Renseignements connexes sur le répertoire des programmes .....                            | 21 |
| Tableaux de renseignements supplémentaires.....   | 21 |
| Dépenses fiscales fédérales .....   | 21 |
| Coordonnées de l'organisation.....  | 22 |
| Annexe : définitions .....  | 23 |
| Notes en fin d'ouvrage .....  | 27 |

---



## De la part de la registraire

Je suis heureuse de présenter le Plan ministériel du Bureau du registraire de la Cour suprême du Canada (« BRCSC ») pour l'exercice 2022-2023.

Le présent rapport met en évidence nos principaux domaines d'intervention ainsi que les résultats que nous cherchons à atteindre et il expose la façon dont les ressources financières seront dépensées. Nous y décrivons également nos programmes et services destinés aux Canadiens et aux Canadiennes, nos priorités pour 2022-2023 et la façon dont notre travail nous aidera à atteindre nos objectifs organisationnels.



Je m'estime très privilégiée d'entamer mon mandat comme Représentante de la Cour suprême du Canada (« Cour ») à un moment aussi important. En 2022-2023, le BRCSC continuera à privilégier la poursuite de l'adaptation de ses processus opérationnels à un environnement électronique, de manière à améliorer sans cesse l'accès électronique aux dossiers de la Cour ainsi qu'aux renseignements qui s'y rapportent, tant pour l'usage interne par la Cour que pour celui par le public et les parties, accroissant de ce fait l'accès à la justice pour tous les Canadiens et les Canadiennes. Nous poursuivrons également la mise en œuvre de nos initiatives pour améliorer l'ensemble des services de sécurité de la Cour qui visent à établir un équilibre entre la sécurité de tous les participants au processus judiciaire, d'une part, et les principes fondamentaux d'équité, d'accès et d'ouverture qui sous-tendent l'administration de la justice, d'autre part. En outre, afin de répondre aux pressions liées au vieillissement de l'édifice de la Cour et des installations opérationnelles, beaucoup de temps et de ressources ont été consacrés (et continueront de l'être) à la planification d'une initiative de réhabilitation de l'édifice de la Cour suprême du Canada. Enfin, la sensibilisation à la Cour du public et des parties prenantes et l'accroissement des renseignements mis à la disposition du public restent des priorités pour le BRCSC. À ce titre, des efforts continueront d'être consentis pour garantir l'existence de communications et d'activités de sensibilisation efficaces pour soutenir le rôle évolutif de la Cour et répondre à l'intérêt croissant du public pour le travail de cette dernière. La visite de la Cour dans la ville de Québec en septembre 2022 est une illustration de cette priorité et de l'engagement soutenu de la Cour à accroître l'accès à la justice et à offrir des occasions aux membres du public d'en apprendre davantage sur leur système de justice.

Les juges de la Cour bénéficient de l'appui du BRCSC, une composante intégrale de la Cour. Comme l'indique son énoncé de responsabilité essentielle, soit « l'administration de la juridiction d'appel de dernier ressort du Canada », le BRCSC fournit des services et du soutien à la cour d'appel de dernier ressort du pays pour qu'elle traite, entende et tranche des causes. Il soutient en outre les communications avec diverses parties prenantes ainsi que la sensibilisation

après d'elles. Le travail principal du BRCSC consiste donc toujours à traiter et à gérer toutes les causes dont la Cour est saisie.

L'environnement et le contexte dans lesquels la Cour gère et tranche les causes évoluent sans cesse, ce qui donne lieu à de nouveaux risques et défis. Soutenir les audiences de la Cour pour que celles-ci soient sécuritaires et efficaces a été et reste une priorité, et le BRCSC continue de suivre de près la situation relative à la COVID-19. La pandémie a donné l'occasion à la Cour d'adapter ses opérations afin de garantir que les audiences puissent reprendre rapidement et de manière sécuritaire pour que justice puisse être rendue sans délai. Les processus opérationnels de la Cour ont été transformés très rapidement de sorte que le travail s'y effectue désormais dans un environnement numérique. Durant l'année qui s'amorce, la pandémie de COVID-19 continuera à avoir une incidence sur le travail de la Cour et du BRCSC. Nous continuerons de suivre la situation de prêt et ajusterons les opérations suivant son évolution.

Je suis impressionnée du travail accompli pour offrir un accès à la justice constant aux Canadiens et aux Canadiennes tout en protégeant la santé et la sécurité des membres de la Cour, de nos employés et des usagers de la Cour. Ce travail est la preuve de la compétence, du dévouement et de la résilience incroyables des employés de la Cour. Je souhaite les remercier pour leur travail acharné et leur enthousiasme à servir la Cour et les Canadiens et les Canadiennes avec un professionnalisme sans faille et un dévouement réel envers la mission de l'institution.

En ce début de l'exercice 2022-2023, je me réjouis à l'idée de collaborer avec le juge en chef ainsi qu'avec les membres de la Cour et nos employés pour mettre en œuvre nos priorités au cours de l'année à venir.

---

Chantal Carbonneau, registraire

## Aperçu de nos plans

Voici les grandes priorités établies par le BRCSC en vue d'appuyer l'atteinte des résultats escomptés pour 2022-2023 :

### Transformation des activités

Une priorité permanente du BRCSC, soit l'initiative de transformation des activités, consiste en ce que les processus opérationnels et les technologies nécessaires soient en place ou soient planifiés — pour réduire le nombre de documents qui doivent être déposés en format papier, pour effectuer la transition vers des processus électroniques au sein de la Cour, pour créer un système de dépôt électronique des documents qui permet aux parties, qu'elles soient représentées ou non, de déposer leurs documents par voie électronique au moyen d'un portail sûr, pour gérer et conserver les dossiers de la Cour en format électronique, pour offrir au public un meilleur accès en ligne aux renseignements de la Cour, et pour assurer une communication efficace avec les avocats et les parties au moyen de multiples canaux numériques sûrs.

À l'heure actuelle, nous concentrons nos efforts sur le déploiement du nouveau système de gestion des dossiers en ligne (SGD) et sur l'élimination progressive du système obsolète. Le nouveau SGD sert de plateforme pour un portail de dépôt électronique, et la Cour est maintenant en position de poursuivre ses efforts de transformation en 2022-2023 avec :

- la poursuite de l'intégration des systèmes de gestion des dossiers et de gestion des documents pour pouvoir réaliser des gains en efficacité dans le traitement des dossiers;
- la mise en œuvre de la première phase de l'utilisation du portail de dépôt électronique de documents, une nouvelle plateforme pour la réception de documents électroniques qui facilitera le dépôt par les parties de tels documents et le téléchargement et la distribution de ceux-ci par le personnel de la Cour;
- la refonte du site Web de la Cour;
- la mise à jour du système de gestion des dossiers.

Ainsi, les processus de travail seront optimisés et reposeront sur la nouvelle technologie, ce qui éliminera le dédoublement des tâches et les processus redondants. Les gains en efficacité opérationnelle profiteront aux juges et au personnel de la Cour suprême du Canada, ainsi qu'au public canadien.

### Communications et relations externes

Faire connaître la Cour au public et aux intervenants et accroître l'information à la disposition du public est une priorité pour le BRCSC. Celui-ci continuera donc de consacrer des ressources pour veiller à ce que ses stratégies de communication et de relations externes demeurent

efficaces et répondent toujours aux besoins en évolution de la population canadienne. Différentes initiatives se poursuivront en 2022-2023, y compris « La cause en bref », soit des résumés en langage clair des arrêts de la Cour, et la « Rétrospective annuelle », un document annuel décrivant les activités exercées par la Cour durant l'année précédente. La Cour modernisera aussi son site Web pour augmenter le nombre de renseignements qui s'y trouvent et attirer un plus grand nombre de visiteurs. La Cour planifie aussi des audiences et des activités de sensibilisation à l'extérieur d'Ottawa en 2022, comme celles qui ont eu lieu à Winnipeg en 2019. La prochaine activité de ce type se déroulera dans la ville de Québec en septembre 2022. Elle cherchera aussi à offrir d'autres activités de sensibilisation en ligne, comme la visite à distance de l'édifice de la Cour suprême du Canada qui a été lancée pendant la pandémie et qui a eu beaucoup de succès.

## Sécurité et gestion des installations

En raison du caractère délicat des activités de la Cour et de la très grande visibilité de l'institution en tant que juridiction de dernier ressort au sein du pouvoir judiciaire au Canada, il est essentiel de poursuivre l'amélioration du profil de sécurité, qui comporte plusieurs éléments comme la sécurité matérielle, la sécurité de la technologie de l'information et la planification de la continuité des activités. Au nombre des améliorations continues à la sécurité figurent :

- la poursuite de la mise à jour du cadre et des opérations de sécurité en accord avec la Politique sur la sécurité du gouvernement du Canada;
- l'établissement d'exigences de base pour plusieurs programmes permanents et améliorés;
- la planification de changements pour la prestation de certains programmes continus et améliorés en matière de sécurité opérationnelle; et
- la poursuite des investissements en matière de sécurité matérielle et de sécurité informatique.

Tandis que le BRCSC se prépare à la restauration de l'édifice de la Cour suprême du Canada, on dédie des ressources à court et à long terme à la gestion efficace des pressions liées au vieillissement de l'édifice et de ses aires opérationnelles. La planification de tous les aspects du projet de restauration de l'édifice se poursuit de concert avec Services publics et Approvisionnement Canada.

Pour de plus amples renseignements sur les plans du BRCSC, consulter la section « Responsabilités essentielles : résultats et ressources prévus et principaux risques » du présent plan.

## Responsabilités essentielles : résultats et ressources prévus et principaux risques

Cette section contient des renseignements sur les ressources et les résultats prévus du Ministère pour chacune de ses responsabilités essentielles. Elle contient également des renseignements sur les principaux risques liés à l'atteinte de ces résultats.

### **L'administration de la juridiction d'appel de dernier ressort du Canada**

#### **Description**

Fournir les services et l'appui nécessaires au tribunal d'appel de dernier ressort du pays pour traiter, entendre et trancher des causes. Appuyer les communications et la sensibilisation auprès des intéressés.

#### **Faits saillants de la planification**

Pour appuyer sa responsabilité essentielle, le BRCSC continue d'axer son travail sur le traitement et la gestion de toutes les instances introduites devant la Cour. La Cour atteint constamment ses objectifs pour ce qui est du traitement des dossiers sans délai, de l'accessibilité des services et de la gestion des instances dont la Cour est saisie, y compris les références documentaires, et de la fiabilité des services en salle d'audience. En même temps, le BRCSC s'efforce sans arrêt de maintenir la satisfaction de ses clients ainsi que des normes élevées en matière de qualité des services offerts, et ce, en dépit des défis que présente la gestion efficace des causes durant la pandémie. La mise au rôle des appels pendant la pandémie a été plus difficile, comme en témoigne l'augmentation du nombre de semaines entre l'audience d'un appel et la date à laquelle l'autorisation d'appel a été accordée ou l'avis d'appel de plein droit a été déposé. Des efforts seront faits au cours de l'exercice 2022-2023 pour respecter la norme de 35 semaines.

Pour pouvoir continuer d'offrir d'excellents services à la Cour et aux parties aux litiges ainsi que de gérer les instances dans un contexte de frais à la hausse et de pressions additionnelles, notamment en ce qui concerne la sécurité physique et la sécurité des TI, l'organisation continuera de mettre l'accent sur la transformation des activités. Au cours de l'année à venir, pour mener à bien l'initiative de transformation des activités, des ressources seront affectées au développement et au déploiement du portail de dépôt électronique, à la refonte du site web ainsi qu'à la poursuite de l'amélioration du traitement électronique des dossiers, au soutien des audiences à distance et du télétravail, à l'appui de l'amélioration des processus de travail, à l'élaboration de politiques et à la mise au point de nouvelles applications logicielles ainsi que de lignes directrices opérationnelles pour favoriser l'efficacité des processus de la Cour, et au perfectionnement des processus de travail à l'interne. Une attention particulière sera aussi portée aux processus d'appel et de demande d'autorisation d'appel pour optimiser les procédures de réception des documents électroniques et d'envoi des documents aux juges.

**Projections de la charge de travail pour 2022**

| <b>Projections de la charge de travail pour 2022</b> |                          |
|--|--------------------------|
| Catégorie  | Charge de travail prévue |
| Demandes d'autorisation déposées                     | 500                      |
| Demandes d'autorisations présentées à la Cour        | 500                      |
| Appels de plein droit déposés                        | 20                       |
| Appels entendus                                      | 55                       |
| Jugements  | 55                       |

Vu l'intérêt public à la hausse pour les dossiers de la Cour et la visibilité croissante des juges de la Cour suprême du Canada au Canada et à l'étranger, le BRCSC doit aussi aider la Cour en veillant à ce que ses stratégies de communication soient efficaces et en continuant ses activités de sensibilisation. La Cour cherchera également à moderniser son site web pour améliorer l'offre de renseignements et attirer un plus grand nombre de visiteurs. Ces changements amélioreront l'expérience des visiteurs en permettant au public et aux parties de naviguer facilement sur un site attrayant et convivial. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de l'engagement de la Cour suprême du Canada à faire preuve d'ouverture et de transparence et à rendre l'information judiciaire et juridique plus accessible à tous. En raison de la pandémie de COVID-19, le BRCSC a mis sur pied des activités de sensibilisation en ligne, comme la visite guidée de l'édifice de la CSC, qui a eu beaucoup de succès. En 2022-2023, il cherchera à élaborer d'autres produits semblables. Enfin, la Cour tiendra des audiences dans la ville de Québec en septembre 2022.

On continuera de déployer des efforts pour améliorer la situation de la Cour au chapitre de la sécurité, notamment la sécurité matérielle et la sécurité informatique, ainsi que pour assurer un environnement de travail sain et sécuritaire compte tenu de la pandémie de COVID-19. On poursuit les investissements pour voir à ce que les lacunes en la matière soient corrigées. Ces mesures renforcées garantiront en fin de compte que les instances peuvent se dérouler sans interruption, que l'information juridique est protégée et que le bien-être de toutes les parties est assuré.

Enfin, dans le cadre de la planification à long terme de la restauration de l'édifice, des efforts seront également consacrés en vue de s'assurer de disposer des ressources voulues pour gérer les pressions liées au vieillissement des installations.

## Expérimentation

En tant que petite organisation ayant des ressources limitées (autant sur le plan financier que humain), le BRCSC n'a prévu aucune activité d'expérimentation.

## Principaux risques

À l'instar de tout autre ministère, le BRCSC compose avec des risques, qui sont périodiquement évalués et ont principalement trait à l'informatique, à la sécurité matérielle de même qu'au vieillissement des systèmes existants :

- **Sécurité des TI (cybermenaces) :** Consultation, utilisation, manipulation, interruption ou destruction non intentionnelles ou non autorisées (par des moyens électroniques) de l'information électronique que détient la Cour et des infrastructures électroniques et physiques utilisées pour traiter, communiquer ou stocker cette information. Risque pour la sécurité et la confidentialité des renseignements et des données judiciaires.

Stratégies de réponse au risque :

- plans d'action en matière de sécurité des TI;
  - plans de sensibilisation à la sécurité des TI et de sensibilisation du personnel;
  - évaluation de la vulnérabilité et tests de pénétration périodiques;
  - évaluations régulières des menaces et des risques touchant les TI;
  - investissements clés dans les logiciels et systèmes de sécurité;
  - les renseignements sensibles sont clairement identifiés, classés et rangés.
- **Sécurité (personnes, édifice, information, infrastructure) :** Menaces à la sécurité des juges, du personnel ou des visiteurs et à la sécurité de l'édifice, de l'information et de l'infrastructure. Nécessité de concilier les mesures de sécurité nécessaires pour la protection des juges, du personnel et des visiteurs et le principe de la publicité des débats judiciaires.

Stratégies de réponse au risque :

- structure de gouvernance en matière de sécurité;
- plan d'action en matière de sécurité;
- registre des risques de sécurité;
- politiques et procédures mises à jour régulièrement;
- vérifications de sécurité et évaluations des menaces et des risques;
- Plan de continuité des activités;
- sensibilisation du personnel;
- bonnes relations avec la GRC;
- mesures de sécurité matérielle accrues.

- **Vieillessement des systèmes et applications de TI existants :** Défaillances des applications et systèmes existants vieillissants, tel le Système de gestion des instances (SGI), qui se manifesterait par des temps d'arrêt ou des défaillances, par un manque de souplesse des systèmes empêchant de répondre à de nouveaux besoins ou d'intégrer de nouveaux produits, par une incapacité du personnel de la Cour de résoudre des questions techniques et d'intégrer systèmes et données, ainsi que par des systèmes obsolètes et ingérables si la Cour tarde trop avant de les repenser et passer à une nouvelle plate-forme.

Stratégies de réponse au risque :

- évaluations des menaces et des risques;
- opérations et outils de sauvegarde tenus à jour;
- expertise interne en matière de soutien du SGI et des systèmes opérationnels;
- détermination des principales mises à niveau importantes du plan d'investissement (remplacement d'immobilisations) et apport d'un financement suffisant pour répondre aux besoins;
- planification de la continuité des activités et plans de reprise après catastrophe;
- maintenance continue des systèmes et de l'équipement/vérifications systématiques.

Même s'ils sont demeurés stables au fil du temps, les risques auxquels s'expose continuellement le BRCSC et qui sont énumérés ci-dessus requièrent une vigilance de tous les instants. Pour contrer ces risques, le BRCSC continue de mettre en place des mesures de sécurité accrues à la Cour, tant sur le plan matériel qu'informatique. Ces investissements permettent au BRCSC d'améliorer sa situation au chapitre de la sécurité et de corriger les lacunes dans ce domaine. De plus, le BRCSC continue de surveiller les risques associés à la pandémie de COVID-19.

La défaillance des systèmes informatiques vieillissants en place demeure un risque principal pour le BRCSC. Il affecte des ressources humaines et financières au maintien de son actif et voit au renouvellement de l'actif principal qui soutient la responsabilité essentielle du BRCSC. La planification des investissements est essentielle pour se préparer à ces investissements en infrastructure. On fait des progrès en veillant à ce que des ressources soient affectées au maintien de ces systèmes (opérations de sauvegarde, outils mis à jour et systèmes de surveillance fonctionnant sans arrêt). En outre, le BRCSC évalue périodiquement les menaces et les risques en plus d'échafauder des plans de continuité des activités.

## Résultats prévus pour l'administration de la juridiction d'appel de dernier ressort du Canada

Le tableau ci-dessous présente, pour la responsabilité essentielle de l'administration de la juridiction d'appel de dernier ressort du Canada, les résultats prévus, les indicateurs de résultats, les cibles et les dates cibles pour l'exercice 2022-2023 ainsi que les résultats réels des trois derniers exercices pour lesquels des résultats réels sont disponibles.

| Résultat ministériel   | Indicateur de résultat ministériel  | Cible                         | Date d'atteinte de la cible                               | Résultat réel 2018-2019 | Résultat réel 2019-2020 | Résultat réel 2020-2021 |
|--|---|-------------------------------|---|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Les juges et les parties sont appuyés par des services judiciaires et une gestion de dossiers efficaces  | Nombre moyen de semaines entre le dépôt de la demande d'autorisation d'appel et la date à laquelle celle-ci est soumise à la Cour pour décision | 12 semaines                   | le 31 mars 2023<br><br><b>Fréquence :</b><br>Annuellement | 18 semaines             | 9 semaines              | 10 semaines             |
|  | Nombre moyen de semaines entre la date à laquelle l'autorisation d'appel est accordée et l'audition de l'appel                                  | 35 semaines                   | le 31 mars 2023<br><br><b>Fréquence :</b><br>Annuellement | 27 semaines             | 28 semaines             | 37 semaines             |
|  | Pourcentage des parties « satisfaites » ou « très satisfaites » des services de la Direction générale du Greffe du Bureau du registraire        | 95 %                          | le 31 mars 2023<br><br><b>Fréquence :</b><br>Annuellement | 96 %                    | 96 %                    | 98 %                    |
| La conscientisation qu'ont les membres du public et les intéressés vis-à-vis la Cour est accrue grâce à une communication et à une sensibilisation efficaces | Augmentation, en pourcentage annuel, du nombre de visiteurs uniques de l'information de la Cour en environnement web                            | augmentation de 5 % par année | le 31 mars 2023<br><br><b>Fréquence:</b><br>Annuellement  | -7 %                    | 2 %                     | 29 %                    |
|  | Augmentation, en pourcentage annuel, du nombre d'abonnés aux médias sociaux de la Cour  | augmentation de 5 % par année | le 31 mars 2023<br><br><b>Fréquence:</b><br>Annuellement  | 84 %                    | 26 %                    | 21 %                    |
|  | Pourcentage de visiteurs « satisfaits » ou « très satisfaits » du Programme de visites guidées  | 95 %                          | le 31 mars 2023<br><br><b>Fréquence:</b><br>Annuellement  | 98 %                    | 97 %                    | 99 %                    |

## Dépenses budgétaires prévues pour l'administration de la juridiction d'appel de dernier ressort du Canada

Le tableau ci-dessous présente, pour la responsabilité essentielle de l'administration de la juridiction d'appel de dernier ressort du Canada, les dépenses budgétaires pour l'exercice 2022-2023 ainsi que les dépenses prévues pour cet exercice et les deux exercices suivants.

| Dépenses budgétaires 2022-2023 (telles qu'elles sont indiquées dans le Budget principal des dépenses) | Dépenses prévues 2022-2023 | Dépenses prévues 2023-2024 | Dépenses prévues 2024-2025 |
|---|----------------------------|----------------------------|----------------------------|
| 27 073 744 \$   | 27 887 638 \$              | 27 539 149 \$              | 27 733 554 \$              |

## Ressources humaines prévues pour l'administration de la juridiction d'appel de dernier ressort du Canada

Le tableau ci-dessous présente, en équivalents temps plein, les ressources humaines dont le ministère aura besoin pour s'acquitter de cette responsabilité essentielle pour l'exercice 2022-2023 et les deux exercices suivants.

| Nombre d'équivalents temps plein prévus 2022-2023 | Nombre d'équivalents temps plein prévus 2023-2024 | Nombre d'équivalents temps plein prévus 2024-2025 |
|---|---|---|
| 156   | 156   | 156   |

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au répertoire des programmes du BRCSC sont accessibles dans l'[InfoBase du GC](#)<sup>i</sup>.

---

## Services internes : résultats prévus

### Description

Les services internes sont les services fournis au sein d'un ministère afin qu'il puisse respecter ses obligations et exécuter ses programmes. Les dix catégories de services internes sont les suivantes : services de gestion et de surveillance; services des communications; services juridiques; services de gestion des ressources humaines; services de gestion des finances; services de gestion de l'information; services de technologie de l'information; services de gestion des biens immobiliers; services de gestion du matériel; services de gestion des acquisitions.

### Faits saillants de la planification

Les Services internes appuient la Cour en fournissant en temps utile des services appropriés, efficaces et efficients, conformément aux normes de service établies. Voici certaines des principales initiatives prévues pour 2022-2023:

- Continuer d'assurer la prestation des services internes requis pour appuyer les gestionnaires et les employés durant la pandémie de COVID-19, notamment en prenant des mesures au titre de la santé mentale et du bien-être du personnel, en facilitant le travail à distance et en instaurant des mesures propres à permettre un retour sécuritaire sur les lieux de travail.
- Poursuivre l'amélioration des différentes initiatives des services de sécurité et de sécurité informatique, notamment les politiques, les procédures et les pratiques opérationnelles, les mises à niveau du matériel ainsi que la formation et la sensibilisation.
- Poursuivre les mesures en cours visant à améliorer et à renforcer les contrôles de base au sein de l'organisation.
- Accroître les efforts consacrés par les Ressources humaines au transfert des connaissances et à la planification de la relève et à la rétention du personnel, plus particulièrement pour mieux cerner les postes essentiels et les possibilités de rationalisation des services.
- Présence accrue de la Cour sur certains médias sociaux, mettre à jour son site Web et multiplier ses activités de relations externes.
- Mettre au point d'autres activités de sensibilisation telles les visites guidées à distance de l'édifice de la Cour suprême du Canada.
- Planifier des audiences et des activités de sensibilisation dans la ville de Québec en septembre 2022.

- La Direction générale de la Technologie de l'information fait partie intégrante des activités de la Cour en tant que partenaire et facilitateur appuyant les efforts de transformation des activités. Les priorités pour 2022-2023 sont notamment :
  - Poursuivre l'introduction de technologies en réaction à la pandémie dans le but d'appuyer un effectif mobile qui travaille à distance.
  - Poursuivre de manière soutenue les efforts visant à mettre à niveau les applications clés et les composantes de l'infrastructure informatique à l'appui des activités courantes, et permettre au BRCSC de mieux se positionner afin de réaliser ses objectifs de transformation des activités.
  - Soutenir le Secteur des opérations de la Cour en s'attaquant aux principaux points sensibles dans le traitement des dossiers judiciaires au moyen d'améliorations continues apportées à l'architecture d'application du BRCSC et à la conception du Portail de dépôt électronique.
  - Continuer de mettre l'accent sur une plus grande interopérabilité entre les nouveaux systèmes et ceux qui sont plus anciens et sur les meilleures façons de tirer parti des investissements en matière de technologie.
  - Continuer de renforcer la posture de sécurité informatique de la Cour.
  - Continuer d'apporter des améliorations à la Solution de reprise des activités de TI afin de réduire le risque de pannes du réseau technologique de l'information du BRCSC et d'assurer la continuité des activités.
  
- La Direction de la gestion de l'information (GI) répond aux besoins en gestion de l'information de l'organisation. Ses priorités pour 2022-2023 consiste notamment à :
  - Poursuivre la mise en œuvre dans l'ensemble de l'organisation de systèmes de gestion des dossiers et des documents (GCDocs) permettant de mieux gérer les renseignements administratifs et les dossiers d'instance clos de la Cour, et d'améliorer le traitement des dossiers d'instance sur le plan opérationnel.
  - Accroître la capacité des employés responsables de la gestion de l'information d'appuyer les services, de moderniser les processus et d'exploiter au maximum les technologies mises en place.
  - Amener à maturité les procédures de gestion du cycle de vie, mener régulièrement des activités d'élimination de documents et dynamiser le programme de sensibilisation à la GI.
  
- La Direction générale de la bibliothèque gère la bibliothèque de la Cour suprême du Canada pour satisfaire aux besoins en recherche de la Cour en offrant des services de

référence et de recherche en temps utile et en continuant de bâtir sa collection juridique hybride. Les principales priorités pour 2022-2023 sont notamment de :

- Faciliter l'accès aux collections numériques grâce aux technologies disponibles pour améliorer l'expérience des usagés.
- Poursuivre les efforts pour optimiser sa collection en vue d'adapter les plans de la bibliothèque aux exigences touchant la restauration de l'édifice de la Cour suprême du Canada.

### Dépenses budgétaires prévues pour les services internes

Le tableau ci-dessous présente, pour les services internes, les dépenses budgétaires pour l'exercice 2022-2023 ainsi que les dépenses prévues pour cet exercice et les deux exercices suivants.

| Dépenses budgétaires 2022-2023 (telles qu'elles sont indiquées dans le Budget principal des dépenses) | Dépenses prévues 2022-2023 | Dépenses prévues 2023-2024 | Dépenses prévues 2024-2025 |
|---|----------------------------|----------------------------|----------------------------|
| 12 590 151 \$   | 12 728 247 \$              | 12 585 982 \$              | 12 585 982 \$              |

### Ressources humaines prévues pour les services internes

Le tableau ci-dessous présente, en équivalents temps plein, les ressources humaines dont le ministère aura besoin pour fournir ses services internes au cours de l'exercice 2022-2023 et des deux exercices suivants.

| Nombre d'équivalents temps plein prévus 2022-2023 | Nombre d'équivalents temps plein prévus 2023-2024 | Nombre d'équivalents temps plein prévus 2024-2025 |
|---|---|---|
| 81  | 81  | 81  |



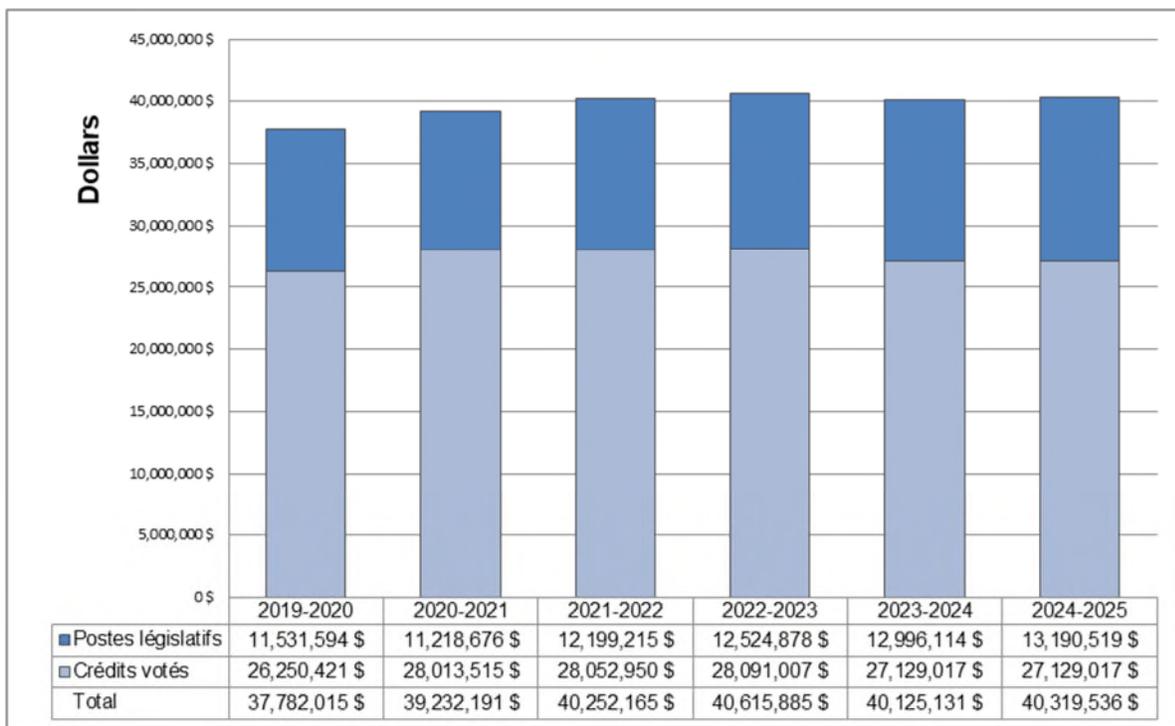
## Dépenses et ressources humaines prévues

Cette section donne un aperçu des dépenses et des ressources humaines du ministère prévues pour les trois prochains exercices et compare les dépenses prévues pour l'exercice 2022-2023 avec les dépenses réelles pour l'exercice en cours et l'exercice précédent.

### Dépenses prévues

#### Dépenses ministérielles de 2019-2020 à 2024-2025

Le graphique ci-dessous présente les dépenses prévues (votées et législatives) au fil du temps.



## Sommaire de la planification budgétaire pour les responsabilités essentielles et les services internes (en dollars)

Le tableau ci-dessous présente des renseignements sur les dépenses pour chaque responsabilité essentielle du BRCSC et pour ses services internes pour 2022-2023 et les autres exercices pertinents.

| Responsabilités essentielles et services internes                       | Dépenses réelles 2019-2020 | Dépenses réelles 2020-2021 | Prévisions des dépenses 2021-2022 | Dépenses budgétaires 2022-2023<br>(telles qu'elles sont indiquées dans le Budget principal des dépenses) | Dépenses prévues 2022-2023 | Dépenses prévues 2023-2024 | Dépenses prévues 2024-2025 |
|---|----------------------------|----------------------------|-----------------------------------|--|----------------------------|----------------------------|----------------------------|
| L'administration de la juridiction d'appel de dernier ressort du Canada | 26 754 157 \$              | 26 246 369 \$              | 27 511,256 \$                     | 27 073 744 \$  | 27 887 638 \$              | 27 539 149 \$              | 27 733 554 \$              |
| Services internes   | 11 027 858 \$              | 12 985 822 \$              | 12 740 909 \$                     | 12 590 151 \$  | 12 728 247 \$              | 12 585 982 \$              | 12 585 982 \$              |
| <b>Total</b>  | <b>37 782 015 \$</b>       | <b>39 232 191 \$</b>       | <b>40 252 165 \$</b>              | <b>39 663 895 \$</b>   | <b>40 615 885 \$</b>       | <b>40 125 131 \$</b>       | <b>40 319 536 \$</b>       |

Les dépenses du BRCSC restent assez stables au fil du temps. L'augmentation des dépenses prévues en 2021-2022 est en grande partie attribuable aux rajustements de la rémunération, aux augmentations générales des salaires et aux fonds reçus pour soutenir la « Reprise des activités des tribunaux » en réponse à la pandémie de COVID-19. Il n'y a aucun autre écart important à signaler.

## Ressources humaines prévues

Le tableau ci-dessous présente des renseignements sur les ressources humaines, en équivalents temps plein (ETP), pour chaque responsabilité essentielle du BRCSC et pour ses services internes pour 2022-2023 et les autres exercices pertinents.

Sommaire de la planification des ressources humaines pour les responsabilités essentielles et les services internes

| Responsabilités essentielles et services internes                       | Équivalents temps plein réels 2019-2020 | Équivalents temps plein réels 2020-2021 | Prévisions d'équivalents temps plein 2021-2022 | Équivalents temps plein prévus 2022-2023 | Équivalents temps plein prévus 2023-2024 | Équivalents temps plein prévus 2024-2025 |
|---|---|---|--|--|--|--|
| L'administration de la juridiction d'appel de dernier ressort du Canada | 146                                     | 149                                     | 161  | 156                                      | 156                                      | 156                                      |
| Services internes   | 69                                      | 76                                      | 79   | 81                                       | 81                                       | 81                                       |
| <b>Total</b>  | 215                                     | 225                                     | 240  | 237                                      | 237                                      | 237                                      |

La diminution nette des ETP est due principalement aux postes vacants ou abolis.

## Budget des dépenses par crédit voté

Des renseignements sur les crédits du BRCSC sont accessibles dans le [Budget principal des dépenses 2022-2023](#)<sup>ii</sup>.

## État des résultats condensé prospectif

L'état des résultats condensés prospectifs donne un aperçu des opérations du BRCSC de 2021-2022 à 2022-2023.

Les montants des prévisions et les montants prévus dans le présent état des résultats ont été préparés selon la méthode de comptabilité d'exercice. Les montants des prévisions et les montants prévus qui sont présentés dans d'autres sections du plan ministériel ont été établis selon la méthode de comptabilité axée sur les dépenses. Les montants peuvent donc différer.

Un état des résultats prospectif plus détaillé et des notes afférentes, notamment un rapprochement des coûts de fonctionnement nets et des autorisations demandées, se trouvent sur le site Web de la [Cour suprême du Canada](#)<sup>iii</sup>.

État des résultats condensé prospectif pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023 (en dollars)

| Renseignements financiers   | Prévisions des résultats 2021-2022 | Résultats prévus 2022-2023 | Écart (résultats prévus 2022-2023 moins prévisions des résultats 2021-2022) |
|---|------------------------------------|----------------------------|---|
| Total des dépenses  | 48 766 849 \$                      | 49 137 790 \$              | 370 941 \$  |
| Total des revenus   | -                                  | -                          | -   |
| Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts | 48 766 849 \$                      | 49 137 790 \$              | 370 941 \$  |

Les dépenses du BRCSC restent relativement stables. L'augmentation en 2022-2023 des résultats prévus s'explique principalement par une augmentation du financement prévu par la loi, des exigences non salariales et des services fournis gratuitement par d'autres ministères.

## Renseignements ministériels

### Profil organisationnel

**Ministre de tutelle :** L'honorable David Lametti, c.p., c.r., député

**Administrateur général :** Chantal Carbonneau

**Portefeuille ministériel :** Justice

### Instruments habilitants :

*Loi sur la Cour suprême* (L.R.C. (1985), ch. S-26)<sup>iv</sup>

*Loi sur les juges* (L.R.C. (1985), ch. J-1)<sup>v</sup>

**Année d'incorporation ou de création :** 1875

## Raison d'être, mandat et rôle : composition et responsabilités

Des renseignements sur la raison d'être, le mandat et le rôle du BRCSC se trouvent dans le site Web de la [Cour suprême du Canada](#)<sup>iii</sup>.

## Contexte opérationnel

Des renseignements sur le contexte opérationnel se trouvent dans le site Web de la [Cour suprême du Canada](#)<sup>iii</sup>.

## Cadre de présentation de rapports

Le cadre ministériel des résultats et le répertoire des programmes approuvés du BRCSC pour 2022-2023 sont illustrés ci-dessous.

|                                 |  |   |                   |
|---------------------------------|--|---|-------------------|
|                                 | Responsabilité essentielle 1 : L'administration de la juridiction d'appel de dernier ressort du Canada   |   |                   |
| Cadre ministériel des résultats | <p>Résultat ministériel : Les juges et les parties sont appuyés par des services judiciaires et une gestion de dossiers efficaces</p>  | <p>Indicateur : Nombre moyen de semaines entre le dépôt de la demande d'autorisation d'appel et la date à laquelle celle-ci est soumise à la Cour pour décision</p> <p>Indicateur : Nombre moyen de semaines entre la date à laquelle l'autorisation d'appel est accordée et l'audition de l'appel</p> <p>Indicateur : Pourcentage des parties « satisfaites » ou « très satisfaites » des services de la Direction générale du Greffe du Bureau du registraire</p> | Services internes |
|                                 | <p>Résultat ministériel : La conscientisation qu'ont les membres du public et les intéressés vis-à-vis la Cour est accrue grâce à une communication et à une sensibilisation efficaces</p> | <p>Indicateur : Augmentation, en pourcentage annuel, du nombre de visiteurs uniques de l'information de la Cour en environnement web</p> <p>Indicateur : Augmentation, en pourcentage annuel, du nombre d'abonnés aux médias sociaux de la Cour</p> <p>Indicateur : Pourcentage de visiteurs « satisfaits » ou « très satisfaits » du Programme de visites guidées</p>  |                   |
|                                 | Programme : Administration de la Cour  |   |                   |
|                                 | Programme : Administration de la <i>Loi sur les juges</i> pour les juges de la Cour suprême du Canada  |   |                   |
|                                 | Répertoire de programmes   |   |                   |
|                                 |  |   |                   |

## Renseignements connexes sur le répertoire des programmes

Des renseignements sur les dépenses prévues, les ressources humaines et les résultats liés au répertoire des programmes du BRCSC sont accessibles dans l'[InfoBase du GC](#)<sup>i</sup>.

## Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires ci-dessous sont accessibles sur le site Web de la [Cour suprême du Canada](#)<sup>iii</sup>.

- ▶ [Stratégie ministérielle de développement durable/Rapport sur les achats écologiques](#)
- ▶ [Analyse comparative entre les sexes plus](#)

## Dépenses fiscales fédérales

Le plan ministériel du BRCSC ne comprend pas de renseignements sur les dépenses fiscales.

Les mesures fiscales relèvent du ministre des Finances. Le ministère des Finances Canada publie chaque année des estimations et des projections du coût des dépenses fiscales fédérale dans le [Rapport sur les dépenses fiscales fédérales](#)<sup>vi</sup>. Ce rapport fournit aussi des renseignements généraux détaillés sur les dépenses fiscales, y compris les objectifs, les renseignements historiques et les renvois aux programmes des dépenses fédéraux connexes, ainsi que sur les évaluations fiscales, les rapports de recherche et les analyses comparatives entre les sexes plus.

## Coordonnées de l'organisation

### Adresse postale

#### **Édifice de la Cour suprême du Canada**

301, rue Wellington

Ottawa (Ontario)

K1A 0J1

### **Renseignements généraux**

Téléphone : 1-888-551-1185

Télécopieur : (613) 996-3063

Courriel : [reception@scc-csc.ca](mailto:reception@scc-csc.ca)

### **Chantal Carbonneau, registraire**

Téléphone : (613) 947-8608

Courriel : [reception@scc-csc.ca](mailto:reception@scc-csc.ca)

### **Registraire adjoint (poste actuellement vacant)**

Courriel : [reception@scc-csc.ca](mailto:reception@scc-csc.ca)

### **Barbara Kincaid, avocate générale et directrice générale, Secteur des opérations de la Cour**

Téléphone : (613) 996-7721

Courriel : [law-droit@scc-csc.ca](mailto:law-droit@scc-csc.ca)

### **Catherine Laforce, directrice générale et dirigeante principale des finances, Secteur des services intégrés**

Téléphone : (613) 947-0682

Courriel : [Catherine.Laforce@scc-csc.ca](mailto:Catherine.Laforce@scc-csc.ca)

### **Michel Gallant, directeur exécutif, Secteur du soutien aux juges et des services protocolaires**

Téléphone : (613) 996-4841

Courriel : [Michel.Gallant@scc-csc.ca](mailto:Michel.Gallant@scc-csc.ca)

---

## Annexe : définitions

### **analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus) (gender-based analysis plus [GBA Plus])**

Outil analytique qui permet de mettre en place des initiatives adaptées et inclusives et à comprendre comment les facteurs tels que le sexe, la race, l'origine nationale et ethnique, l'origine ou l'identité autochtone, l'âge, l'orientation sexuelle, les conditions socio-économiques, la géographie, la culture et l'invalidité peuvent avoir une incidence sur les expériences, et les résultats ainsi que l'accès aux programmes gouvernementaux et l'expérience de ceux-ci.

### **cadre ministériel des résultats (departmental results framework)**

Cadre qui comprend les responsabilités essentielles du ministère, les résultats ministériels et les indicateurs de résultat ministériel.

### **cible (target)**

Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

### **crédit (appropriation)**

Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

### **dépenses budgétaires (budgetary expenditures)**

Dépenses de fonctionnement et en capital; paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; et paiements à des sociétés d'État.

### **dépenses législatives (statutory expenditures)**

Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi autre qu'une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

### **dépenses non budgétaires (non budgetary expenditures)**

Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d'avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

### **dépenses prévues (planned spending)**

En ce qui a trait aux plans ministériels et aux rapports sur les résultats ministériels, les dépenses prévues s'entendent des montants présentés dans le Budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son plan ministériel et son rapport sur les résultats ministériels.

**dépenses votées (voted expenditures)**

Dépenses approuvées annuellement par le Parlement par une loi de crédits. Le libellé de chaque crédit énonce les conditions selon lesquelles les dépenses peuvent être effectuées.

**équivalent temps plein (full-time equivalent)**

Mesure utilisée pour représenter une année-personne complète d'un employé dans le budget ministériel. Les équivalents temps plein sont calculés par un rapport entre les heures de travail assignées et les heures normales de travail prévues. Les heures normales sont établies dans les conventions collectives.

**expérimentation (experimentation)**

Conduite d'activités explorant, mettant à l'essai et comparant les effets et les répercussions de politiques et d'interventions afin d'étayer la prise de décision et d'améliorer les résultats pour les Canadiens. L'expérimentation est liée à l'innovation, mais est distincte de celle-ci. L'innovation représente l'essai de quelque chose de nouveau, alors que l'expérimentation suppose une comparaison rigoureuse de résultats. Par exemple, le lancement d'une nouvelle application mobile pour communiquer avec les Canadiens peut être une innovation, mais l'essai systématique de la nouvelle application et la comparaison de celle-ci par rapport à un site Web existant ou à d'autres outils pour voir lequel permet de joindre le plus de personnes est une expérimentation.

**indicateur de résultat ministériel (departmental result indicator)**

Facteur ou variable qui présente une façon valide et fiable de mesurer ou de décrire les progrès réalisés par rapport à un résultat ministériel.

**initiative horizontale (horizontal initiative)**

Initiative dans le cadre de laquelle deux organisations fédérales ou plus reçoivent du financement dans le but d'atteindre un résultat commun, souvent associé à une priorité du gouvernement.

**plan (plan)**

Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

**plan ministériel (Departmental Plan)**

Document énonçant les priorités, les programmes, les résultats attendus et les ressources connexes requises d'un ministère sur une période de trois ans qui commence à l'exercice indiqué dans le titre du document. Les plans ministériels sont présentés au Parlement chaque printemps.

**priorités pangouvernementales (government-wide priorities)**

Aux fins du Plan ministériel 2022-2023, les priorités pangouvernementales correspondent aux thèmes de haut niveau qui décrivent le programme du gouvernement énoncé dans le discours du Trône de 2021 : **bâtir un présent et un avenir plus sains; faire croître la croissance d'une économie plus résiliente; mener une action climatique audacieuse; travailler plus fort pour rendre les collectivités sécuritaires, défendre la diversité et l'inclusion; avancer plus rapidement sur la voie de la réconciliation; lutter pour un monde plus sûr, plus juste et plus équitable.**

**programme (program)**

Services et activités, pris séparément ou en groupe, ou une combinaison des deux, qui sont gérés ensemble au sein d'un ministère et qui portent sur un ensemble déterminé d'extrants, de résultats ou de niveaux de services.

**rapport sur les résultats ministériels (Departmental Results Report)**

Présentation d'information sur le rendement réel d'un ministère au cours d'un exercice par rapport à ses plans, priorités et résultats attendus énoncés dans son plan ministériel pour cet exercice. Les rapports sur les résultats ministériels sont présentés au Parlement chaque automne.

**rendement (performance)**

Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

**répertoire des programmes (program inventory)**

Compilation de l'ensemble des programmes d'un ministère qui décrit la manière dont les ressources sont organisées pour s'acquitter des responsabilités essentielles du ministère et atteindre ses résultats prévus.

**responsabilité essentielle (core responsibility)**

Fonction ou rôle permanent exercé par un ministère. Les intentions du ministère concernant une responsabilité essentielle se traduisent par un ou plusieurs résultats ministériels auxquels le ministère cherche à contribuer ou sur lesquels il veut avoir une influence.

**résultat (result)**

Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

**résultat ministériel (departmental result)**

Changement qu'un ministère cherche à influencer. Un résultat ministériel échappe généralement au contrôle direct des ministères, mais il devrait être influencé par les résultats du niveau des programmes.

---

## Notes en fin d'ouvrage

---

- i. InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
- ii. Budget principal des dépenses 2022-2023, <https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/depenses-prevues/plan-depenses-budget-principal.html>
- iii. Cour suprême du Canada, <https://www.scc-csc.ca/about-apropos/rep-rap/dpr-rmr/index-fra.aspx>
- iv. *Loi sur la Cour suprême* (L.R.C. (1985), ch. S-26), <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/s-26>
- v. *Loi sur les juges* (L.R.C. (1985), ch. J-1), <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/J-1/TexteCompleet.html>
- vi. Rapport sur les dépenses fiscales fédérales, <https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/services/publications/depenses-fiscales.html>